



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Italie

Question écrite n° 96080

Texte de la question

Au lendemain de sa nomination comme président du Conseil, M. Romano Prodi a formé, le 17 mai 2006, son gouvernement et a présenté la liste de ses ministres pour approbation au Président de la République, M. Giorgio Napolitano. Compte tenu de ce changement politique important en Italie, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer les perspectives de collaboration que le Gouvernement entend proposer et développer avec son homologue transalpin nouvellement nommé.

Texte de la réponse

La France et l'Italie sont des partenaires majeurs aussi bien sur le plan bilatéral qu'au sein de l'Union européenne ; puisque ces deux pays sont l'un pour l'autre le deuxième partenaire commercial et que les investissements français en Italie s'élevaient en 2005 à 21 milliards d'euros contre 20 milliards d'investissements italiens en France. Les nouvelles autorités italiennes ont ainsi tenu, dès leur prise de fonction, à marquer l'importance de cette relation. En effet, M. Prodi a réservé sa première visite bilatérale à Paris le 13 juin, après ses déplacements auprès de la Commission européenne et de la Présidence de l'Union. De la même façon, la ministre déléguée aux affaires européennes a reçu son homologue Mme Bonino le 1er juillet. Le Président de la République italien M. Napolitano devrait en outre effectuer une visite à Paris à l'automne, tandis que le prochain sommet bilatéral franco-italien devrait se tenir en Italie peu après. L'arrivée du nouveau gouvernement italien va permettre de poursuivre et de lancer un certain nombre de coopérations dans tous les domaines. Dans le domaine de l'énergie, les accords signés en mai 2005 entre EDF et ENEL ont permis de confirmer la présence d'EDF en Italie tandis qu'ENEL prenait une participation de 12,5 % dans le parc des six futurs EPR. Dans le domaine aéronautique et spatial, les coopérations entre la France et l'Italie sont nombreuses et pourraient encore se renforcer, en fonction notamment de la situation d'Alitalia. Dans le domaine de l'armement, l'Italie est le premier partenaire de la France en nombre de projets communs (frégates FREMM, satellites Helios, drones de combat, missiles FSAF et SCALP-EG notamment). La France et l'Italie coopèrent par ailleurs étroitement dans le domaine des transports. Le règlement sur les modalités financières du Lyon-Turin en mai 2004 et l'envoi en août 2005 d'une lettre conjointe des deux ministres de l'équipement à la Commission pour demander des financements communautaires ont permis de relancer la coopération. Le nouveau chef du gouvernement italien a confirmé l'engagement de son pays sur la réalisation de la liaison Lyon-Turin. La nouvelle convention sur le tunnel sous le mont Blanc est par ailleurs en cours de finalisation afin de renforcer la sécurité et d'actualiser l'actuelle convention qui date de 1953, l'objectif étant de signer le nouveau texte lors du prochain sommet bilatéral. Le dernier sommet bilatéral a engagé avec succès une coopération entre pôles de compétitivité (notamment entre les districts technologiques de Turin et de Gênes avec le pôle de compétitivité de Bretagne dans l'informatique, entre le pôle de Toulouse et le district du Latium en matière d'aéronautique civile), appelée à se développer, par exemple en matière de recherche médicale à la suite d'une proposition de M. Prodi, ou par une association de l'Italie à l'agence de l'innovation industrielle. Dans le domaine linguistique, le souhait des nouvelles autorités italiennes de réintroduire l'enseignement obligatoire d'une seconde langue étrangère au

collège devrait avoir un impact significatif sur l'enseignement du français. La signature d'un arrangement administratif dans le domaine de la coopération éducative est envisagée prochainement. Sur le plan européen, que M. Prodi a souhaité placer au coeur de son action, les deux gouvernements italien et français ont la volonté de travailler ensemble à la relance de l'Europe par des projets concrets et des améliorations institutionnelles à traités constants, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. L'Italie et la France souhaitent également toutes deux accorder une priorité à la relance du partenariat et du dialogue entre les deux rives de la Méditerranée et feront des propositions dans ce sens. Le nouveau gouvernement italien semble également désireux de renforcer l'action en faveur de l'aide au développement. La France a d'ailleurs invité son partenaire européen à rejoindre l'initiative du groupe pilote pour les financements innovants en vue de mettre en oeuvre la proposition de facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM - UNITAID).

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96080

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5752

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10048